



95
FR

FACTS

Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

ISSN 1681-2131

Résumé du rapport sur les incitations économiques visant à améliorer la sécurité et la santé au travail: un compte rendu du point de vue européen

Introduction

Les incitations économiques dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail font référence aux processus qui récompensent les organisations pour le développement et le maintien de la sécurité et de la salubrité des environnements de travail. Ces processus peuvent consister, par exemple, à lier les résultats d'une organisation en matière de SST à des incitations fiscales comme des primes d'assurance ou des taux d'imposition moindres. On assiste à un intérêt croissant pour ces incitations économiques comme instruments visant à motiver les organisations à investir dans la SST, parce que les suites réglementaires à donner ne sont, souvent, pas suffisantes pour les persuader de l'importance de la SST. Les incitations économiques peuvent compléter les dispositions réglementaires dans la mesure où elles stimulent les organisations au niveau financier et plaident en faveur d'une SST efficace auprès des dirigeants d'entreprise de tous les États membres.

La stratégie communautaire de santé et de sécurité confirme le rôle des incitations économiques comme leviers pour sensibiliser le public et se conformer à la législation. Voici un extrait de la stratégie.

«Par ailleurs, la sensibilisation, en particulier des PME, peut être renforcée par des mesures d'incitations économiques directes ou indirectes à la prévention. Ces mesures d'incitation pourraient inclure une réduction éventuelle des cotisations sociales ou de primes d'assurance en fonction des investissements dans l'amélioration du milieu du travail et/ou de la réduction d'accidents, des aides économiques pour l'établissement de systèmes de gestion de la santé et de la sécurité, l'introduction dans les procédures d'attribution de marchés publics d'exigences en matière de santé et de sécurité applicables à leur exécution.»
[Une nouvelle stratégie communautaire 2007-2012 pour la santé et la sécurité au travail, Commission européenne, Bruxelles, 21 janvier 2007, COM(2007) 62 final]

Le rapport comporte une analyse bibliographique concernant les incitations économiques, un aperçu des politiques relatives à leur application et un recueil d'études de cas donnant des exemples de mise en œuvre réussie de ces incitations dans divers pays européens et dans un grand nombre de secteurs.

Analyse bibliographique concernant les incitations économiques

De manière générale, les avantages des incitations économiques, provenant de sources externes à une entreprise et visant à améliorer la sécurité et la santé au travail, ont été clairement démontrés. Ce constat est tempéré par des difficultés méthodologiques dans l'évaluation de l'efficacité de divers programmes d'incitation, et il a été convenu de mener des recherches supplémentaires afin de clarifier les résultats ambigus figurant dans la littérature scientifique.

En ce qui concerne l'application des incitations économiques, on a constaté que les effets dissuasifs spécifiques ont un impact beaucoup plus important sur le congé de maladie que les effets dissuasifs plus



Un maître boucher remplit un questionnaire sur les incitations économiques (photographie mise à disposition par la Fleischerei-Berufsgenossenschaft, assureur officiel au sein de l'industrie de la boucherie en Allemagne).

généraux. Or, l'efficacité des incitations (externes) gouvernementales spécifiques n'était pas toujours prouvée. Ces recherches ont conduit aux conclusions suivantes: 1) les réductions d'impôt peuvent aider efficacement une organisation à investir davantage dans la SST. Ce type d'incitation ne peut, bien entendu, être utile que pour les organisations s'acquittant de l'impôt sur les sociétés; 2) lier les incitations économiques aux audits/programmes d'intervention est un autre moyen prometteur d'améliorer la SST; 3) les concours financiers équivalents, pour lesquels les gouvernements octroient une subvention proportionnelle à la somme d'argent dépensée par une organisation pour la santé au travail, constituent une méthode visant à améliorer la SST. Ce type d'incitation économique implique des frais administratifs élevés, tant pour l'organisation concernée que pour le gouvernement.

Les incitations économiques liées aux assurances sont un moyen efficace de motiver les organisations à investir dans la SST. Il est prouvé que les incitations économiques modifient le comportement des employés ou influent sur les taux d'incidence dans les organisations. Il existe un nombre appréciable de recherches concernant la tarification ajustable de l'indemnisation des travailleurs, qui consiste généralement en un système de «bonus-malus» pour les primes d'assurance basé sur les taux d'accidents individuels d'une entreprise. L'analyse bibliographique a passé en revue plusieurs documents de recherche relatifs à l'efficacité de la tarification ajustable et a trouvé des éléments à tout le moins modérés prouvant qu'elle réduit le nombre de demandes d'indemnisation.

Aperçu des politiques en matière d'incitations économiques

En ce qui concerne les critères fondamentaux des systèmes d'assurance sociale et les approches d'indemnisation des travailleurs, il n'existe pas de très grandes différences en Europe. La plupart des pays ont conçu leur système de sécurité sociale dans la tradition bismarckienne, et les institutions d'assurance contre les accidents sont fondées sur un monopole d'État. Un grand groupe de pays possède un marché concurrentiel issu d'un système béveridgien

et deux plus petits groupes de pays ont adopté des formes mixtes. La diversité des systèmes d'assurance contre les accidents et des systèmes d'assurance sociale est assez limitée en ce qui concerne les critères fondamentaux, et ce même si une analyse détaillée révèle beaucoup plus de différences.

Il est évident que ces différences entre les pays et les régimes d'incitations économiques influencent la reproductibilité des modèles d'incitations en matière de SST. Les systèmes de subventions, les incitations fiscales et les incitations non financières devraient théoriquement pouvoir être concrétisées dans l'ensemble des pays de l'Union européenne (UE). Les approches de tarification ajustable se présentent sur les marchés concurrentiels et monopolistiques. Il existe toutefois des différences en termes de financement des efforts de prévention tournés vers l'avenir, tels que la formation ou les investissements en matière de SST. Ces différences ne devraient pas poser de problèmes aux approches monopolistiques, parce que la compagnie d'assurance peut être certaine qu'elle bénéficiera de l'effet positif des investissements sur les taux de demandes d'indemnisation. Toutefois, dans un marché concurrentiel, la compagnie d'assurance court le risque que les entreprises changent d'assureur à court terme, et les investissements en matière d'efforts de prévention pourraient dès lors avantager la concurrence plutôt que l'assureur initial. Une éventuelle solution pour les marchés concurrentiels pourrait être l'introduction de contrats à long terme sur plusieurs années ou la création d'un fonds commun de prévention, financé à parts égales par tous les assureurs.

La plupart des grands États membres de l'UE sont plutôt actifs dans l'offre d'incitations économiques. L'Allemagne, la France, l'Italie et la Pologne proposent diverses incitations par l'intermédiaire de leur système public d'assurance, souvent non seulement grâce à des variations des primes d'assurance mais également grâce à des programmes de subvention destinés à des investissements spécifiques en matière de SST. En Espagne, les incitations en matière d'assurance sont planifiées dans la stratégie nationale en matière de SST, et l'offre de programmes de subvention en matière de SST, tant au niveau national qu'au niveau régional, est particulièrement diversifiée. Parmi les petits États membres, la Belgique, les Pays-Bas et la Finlande sont les plus actifs, démontrant ainsi que les incitations économiques sont également applicables aux systèmes d'assurance accident privée.

En somme, cet aperçu montre que les incitations économiques peuvent être mises en place dans tous les États membres, quels que soient leur tradition en termes de système de sécurité sociale et le statut (privé ou public) du système d'assurance accident.

Études de cas

D'après l'analyse d'études de cas, les incitations économiques peuvent s'avérer utiles, dans un grand nombre de situations, afin de promouvoir la SST. Tous les programmes d'incitation présentés ont fait l'objet d'une gestion efficace et d'une certaine évaluation. Dans six études de cas, nous disposons même d'indicateurs quantitatifs concernant les effets positifs sur les conditions de travail dans les entreprises participantes:

- dans le secteur allemand de la boucherie, les entreprises participantes ont connu une baisse de plus de 25 % des accidents avec arrêt depuis l'introduction du programme d'incitation en 2001;
- dans le secteur agricole finlandais, le taux d'accident a chuté de plus de 10 %;
- parmi les entreprises polonaises qui ont introduit un système subventionné de gestion de la SST, 70 % ont recensé moins d'accidents et ont bénéficié de primes d'assurance moins élevées, alors que 50 % ont déclaré posséder moins de travailleurs travaillant dans des conditions dangereuses;
- en Italie, l'Institut national d'assurance contre les accidents du travail subventionne les crédits bancaires afin de stimuler les investissements en matière de SST dans les PME; les entreprises participantes ont connu une baisse estimée entre 13 et 25 % des accidents par rapport aux entreprises comparables;
- grâce à un programme allemand d'incitation en termes d'assurance santé, les indemnités de maladie et l'absentéisme ont baissé considérablement au sein des entreprises lors de l'introduction d'un système moderne de gestion de la santé;
- le programme néerlandais de subvention des investissements dans de nouvelles machines et de nouveaux équipements respectueux de la SST a amélioré les conditions de travail dans 76 % des entreprises (40 % des employeurs ont déclaré que les nouveaux équipements étaient extrêmement avantageux, contre 36 % qui ont déclaré qu'ils étaient raisonnablement avantageux).

Facteurs de succès des incitations économiques

Le résumé des trois parties du rapport permet de relever les facteurs de succès suivants:

1. le programme d'incitation ne devrait pas uniquement récompenser les résultats passés d'une bonne gestion en matière de SST, à savoir les taux d'accident passés, mais également récompenser les efforts de prévention spécifiques visant à réduire, à l'avenir, les accidents et les maladies;
2. le programme d'incitation devrait s'adresser à toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, et accorder une attention particulière aux besoins spécifiques des PME;
3. l'incitation devrait être assez élevée pour motiver les employeurs à s'engager;
4. il devrait y avoir un rapport clair et ponctuel entre l'activité de prévention souhaitée dans l'entreprise et la récompense;
5. le système d'incitation devrait disposer de critères d'octroi clairs et être le plus convivial possible, afin de maintenir un faible niveau de charge administrative, tant pour les entreprises participantes que pour les organisations proposant des incitations;
6. si l'incitation doit cibler un grand nombre d'entreprises, les incitations, en matière d'assurance ou fiscales, dotées de critères précisément définis, sont les plus efficaces (système fermé);
7. dans l'optique de la mise en valeur de solutions innovantes dans des domaines spécifiques, les programmes de subventions sont les plus efficaces (système ouvert).

Complément d'informations

<http://osha.europa.eu/fr/topics/business>

Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

Gran Vía, 33, 48009 Bilbao, ESPAGNE
Tél. +34 944794360 • Fax +34 944794383
Courriel: information@osha.europa.eu

© Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail. Reproduction autorisée, moyennant mention de la source. Printed in Belgium, 2010

